



**c'est la fête du village
les 22 et 23 juin !**

**Cette année,
Crèvecoeur joue
dans la cour des grands !!!
et vous propose un
feu d'artifice exceptionnel !
en «live» et en simultanément
avec l'orchestre
Zab & the Vik's !**



**Le conseil municipal
vous souhaite
de bonnes vacances !**

SOMMAIRE

- ✓ Edito
- ✓ Etat civil
- ✓ Informations Mairie
- ✓ Les travaux
- ✓ Informations et communication
- ✓ Fêtes et cérémonies
- ✓ La vie de la commune
- ✓ La vie de l'école
- ✓ La communauté de communes
- ✓ Les syndicats intercommunaux
- ✓ Comptes-rendus des Conseils Municipaux
- ✓ Adresses et numéros utiles
- ✓ En direct des associations



Engagez-vous !

Crèvecœur-en-Brie a toujours eu un grand nombre d'associations qui ont participé à la vie du village (Crèvecœur-Sport et détente, AREVI, Les Godillots Crépïcordiens, Enfants et Voyages ...)

Nous sommes enviés par nombre de communes avoisinantes pour l'engagement et la faculté de nos bénévoles à se mobiliser et à créer de l'animation tout au long de l'année.

Vivre à Crèvecœur-en-Brie est agréable mais notre budget restreint ne nous permet pas de bénéficier des facilités des villes.

C'est grâce à l'effort de tous, associations, bénévoles, élus et personnel communal que nous essayons de compenser ce handicap.

Chaque année il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour s'impliquer. Et pourtant, plus nombreux seront les bénévoles, moins la charge sera lourde ...

Alors, engagez-vous, aidez-nous ... A chacun de trouver son domaine ...

En ce mois de juin, nous aurons besoin de vous pour préparer la fête municipale : montage de la tente le mardi et le jour même pour tenir les différents stands.

Je compte sur vous le 23 juin.

Venez nombreux !!

*Votre Maire,
Marc CUYPERS*



NAISSANCES

- Luk PERON, le 7 février 2019,
- Léo DARRICAU, le 22 mars 2019,
- Louise, Chantal, Sylvie DENIS, le 19 mai 2019.



MARIAGES

- Vanessa FERNANDES et Alexis DE MATOS GOMES, le 4 mai 2019



DECES

- Madame Jeannine GUIBERT épouse BRIS, le 25 février 2019

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'au mardi 31 décembre 2019 à 15 heures.

Les ressortissants de la Communauté Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour participer aux élections locales et européennes.

Il est aussi possible de s'inscrire sur www.service-public.fr.

Remplir en ligne le formulaire et joindre les pièces demandées (carte d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles ou garçons, de nationalité française doivent, dès 16 ans, se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

Se présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité et livret de famille
- éventuellement justificatif de domicile et de nationalité française.

Une attestation de recensement sera remise, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto ou moto, concours de la fonction publique ...).

INFORMATION MAIRIE

NOUVEAUX HABITANTS

Nous demandons aux nouveaux habitants de la Commune de bien vouloir se présenter en Mairie, afin de recenser tous les enfants pour qu'ils puissent bénéficier des cadeaux du père Noël et des œufs de Pâques.

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Vous devez faire votre demande de passeport uniquement dans l'une des 28 communes équipées de Seine-et-Marne, dont voici les plus proches de Crèvecœur-en-Brie :

Rozay-en-Brie, Melun, Meaux, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Serris, Provins, Lagny-sur-Marne.

Vous pouvez retirer la liste complète à la Mairie. Il est impératif de prendre rendez-vous.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous trouverez désormais les documents administratifs dont vous pouvez avoir besoin (formulaires divers : demandes d'urbanisme, demande de carte grise, ...) sur internet au www.service-public.fr ou sur le site communal www.crevecoeur77.fr.

ATTENTION :

nouvelle adresse mail de la mairie :

mairie@crevecoeur-en-brie.fr

INFORMATION MAIRIE

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	300 €	800 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	150 €	400 €
Le montant de la caution	800 €	
Le montant de la réservation	25 % du prix de la location	

Le tarif préférentiel n'est applicable qu'une seule fois par an pour les habitants.

PRET DE TENTE

Pour vos cérémonies de mariage, baptêmes, communions ou autres fêtes, la commune peut vous prêter une tente de 3 m x 9 m (27 m²), il suffit d'en faire la demande à la mairie (seul un chèque de caution vous sera demandé).

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Lundi		9h30 - 15h									
Mardi		9h30 - 15h									
Mercredi					FERME						
Jeudi		9h30 - 15h									
Vendredi		9h30 - 15h									
Samedi		9h - 13h									

Arrêtés / bon voisinage

TAILLE, ELAGAGE

Les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires afin que rien ne dépasse sur le domaine public. Si toutefois nous constatons que cette règle n'est pas respectée la Commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux et de répercuter les dépenses aux habitants en infraction.

BRÛLAGE DE BRANCHES, HERBES, ...

L'arrêté préfectoral n° 2005/DDAF/SFEE/n°38 interdit les feux de branches et autres résidus à moins de 200 m des habitations, donc dans les jardins.

Vous pouvez vous débarrasser de vos tailles en les apportant dans les déchetteries du SIETOM.

CIRCULATION - RAPPEL

Un arrêté municipal interdit la circulation de motos, quads, 4x4 **sur les chemins et terrains communaux**, sous peine d'amende et de confiscation du véhicule.



Le projet de règlement de PLU a été adopté par le Conseil municipal en date du 9 mai dernier.

Suite à ce vote, une enquête publique sera organisée et les riverains qui le souhaitent seront invités à venir en mairie se renseigner et faire part de leurs observations.

Un commissaire enquêteur sera nommé à cette fin et un

registre tenu à disposition au secrétariat.

Dans le même temps, la mairie communiquera avec l'ensemble des personnes publiques associées (chambre d'agriculture, département, associations, communes voisines, Communauté de Communes du Val Briard...) afin de s'assurer que notre projet n'interfère pas avec d'autres actions en cours.

Nous devrions arriver au terme de cette révision d'ici la fin de l'année.



RÉGLEMENTATION D'USAGE DES MATÉRIELS BRUYANTS

L'arrêté municipal en date du 23 avril 1998 vous rappelle les créneaux horaires :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme** en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 h à 20 h les jours ouvrés,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et jours fériés.

Nous constatons que les horaires du samedi et du dimanche ne sont pas respectés. Pensez à vos voisins qui souhaitent le calme et le repos !

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



qu'est-ce qu'un chien errant ?

Un chien est considéré errant (en état de divagation) lorsque :

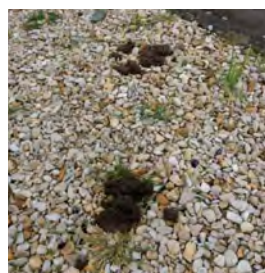
- il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore

permettant son rappel,

- il est éloigné de son responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
- Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage.

Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.



Les déjections de chiens pullulent dans la commune et particulièrement autour de la mare, du parc des enfants et de la sente des Amourettes/Brèche-Beaulieu

Merci aux propriétaires de chiens de ramasser celles-ci et de les mettre dans les poubelles posées non loin de ces lieux.



PROLIFÉRATION DES CHATS

Une nouvelle recrudescence de chats errants a fait son apparition dans la commune.

Il devient fondamental de rappeler aux propriétaires de félins qu'un couple de chats peut donner naissance à plus de 15 000 descendants en moins de 5 ans. Dans de telles conditions, la vie sexuelle de nos animaux n'est plus compatible avec une ville salubre.

Il est de la responsabilité du maire et de ses élus de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leurs animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi du 6 janvier 1999 en ce qui concerne l'identification obligatoire des animaux âgés de plus de 4 mois.

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Etes-vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STÉRILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte.

Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le STÉRILISER !

LES POUBELLES !!!



Chacun la sienne !!!

Nous rappelons une nouvelle fois que **les poubelles de la salle des fêtes sont réservées à l'usage exclusif des services communaux.**

Les riverains sont invités à utiliser leur propre poubelle.

En cas de besoin, la mairie est à votre service.

LES TRAVAUX

Nouvelle classe

La fin de chantier est prévue vers le 14 juillet et l'ouverture de la classe pour la rentrée 2019.



Mise en place de l'abri-voyageurs rue de Grosbois



Le parking rue de la Brèche-Beaulieu est opérationnel

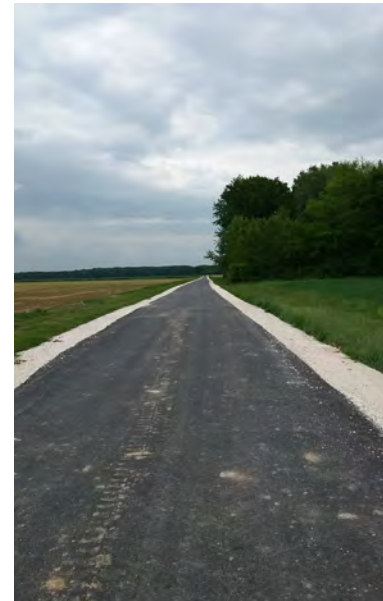
Achat d'un défibrillateur pour la mairie et transfert de celui de la mairie à la salle des fêtes.



- ✓ Changement de deux velux à la salle des fêtes.
- ✓ Gravillonnage des voiries existantes.
- ✓ Pose d'un avaloir devant le monument aux morts.
- ✓ Socle en béton à reprendre sur le container verres.
- ✓ Pose de placo dans le local de réserve à la salle des fêtes.



*Voiries :
réception des travaux
des routes des Gérants et de la route intermédiaire*



*Voiries :
finir les bordures de
la route de Mortcerf et de
la route de Marles-en-Brie*

*Mise en place du columbarium.
Début des travaux le 15 mai*



*Achat de nouveaux jeux
pour la place du village :
✓ chemin de corde,
✓ table de ping-pong,
✓ panneaux éducatifs*



CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX



Les réunions du conseil municipal se tiendront le 2^e jeudi de chaque mois à 20 h 30 en mairie. Ces conseils sont publics et vous pouvez donc y assister.

Voici les dates pour le 2^e semestre 2019 :

Jeudi 12 septembre 2019 - Jeudi 10 octobre 2019
Jeudi 14 novembre 2019 - Jeudi 12 décembre 2019

SITE INTERNET



Le site Internet a évolué. Un nouveau look lui a été donné.

Vous pouvez vous informer sur : la vie du village, ses projets, dialoguer avec le Maire et/ou les conseillers municipaux, contribuer en vous inscrivant et en postant vos remarques ou questions sur le site :

www.crevecoeur77.fr

PERISCOLAIRE

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les parents désirant utiliser ces services à la rentrée de septembre 2019 devront compléter l'imprimé disponible en mairie ou sur le site internet de la commune avant le 15 août 2019.

L'AIDE AUX LEÇONS



Tiens-toi prêt pour le plus beau des anniversaires

Après l'article lancé dans le dernier Flash-Infos, Cynthia, Sandrine et Apy nous ont rejoints. Nous pourrons assurer ce service dans de bonnes conditions jusqu'au 17 juin, date de la dernière séance.



PROGRAMME

FETE COMMUNALE

Samedi 22 juin :

- 10h30 Spectacle des enfants dans la cour de l'école,
- 11h30 Apéritif offert par la municipalité place Saint Jean,
- 12h30 Buffet Champêtre proposé par l'association Enfants et Voyages, (sur réservation)
- 14h00 Après-midi récréative,
- 18h00 Démonstrations de Jiu-Jitsu et d'Aïkido par l'association Crèveccœur Sports et Détente,
- 19h00 Démonstration de danse,
- 19h15 Apéritif offert par la municipalité place Saint Jean,
- 20h00 Paëlla préparée et servie par Fiesta Paëlla et nos bénévoles,
(sur réservation en mairie avant le 15 juin)
Animation musicale par les Miss Dancing Schock !
- 22h30 Retraite lumineuse avec les Miss Dancing Schock,
- 23h00 Grand feu d'artifice avec concert au plateau d'évolution.

Dimanche 23 juin :

- 10h30 Messe,
- 12h00 Apéritif place Saint Jean offert par les associations Crèveccœur Sports et Détente et Arevi,
- 13h00 Buffet campagnard sur place (grillades offertes, apporter plats salés et/ou sucrés).

Lundi 24 juin 18 :

- 16h00 Goûter offert par la municipalité aux enfants de l'école.

FETE DE NOEL 2018

L'association «Enfants et Voyages» a organisé le marché de Noël en collaboration avec la coopérative scolaire de l'école, a suivi le spectacle des enfants qui, une fois de plus, a été salué par le public. Les applaudissements nombreux sont montés jusqu'aux oreilles du Père Noël qui est venu rejoindre notre joyeuse assemblée pour la traditionnelle distribution des cadeaux.



LES VCEUX DU MAIRE

Le 11 janvier nous nous sommes rassemblés dans la salle des fêtes pour assister à la présentation des vœux de Monsieur le Maire.

Monsieur Marc CUYERS était heureux de nous faire part du lancement des travaux de l'extension de l'école communale et des autres projets à venir.

La foule présente a pu ensuite déguster la délicieuse galette dans une ambiance très Crépicoordienne (joyeuse et festive).



REPAS DES AINES

Le dimanche 3 février a été l'occasion de rassembler nos aînés à la salle des fêtes autour d'un repas généreux servi par Graciette.

L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur et le groupe « Post-scriptum » a accompagné les danseurs.



LA CHASSE AUX ŒUFS

Le soleil était de la partie pour la chasse aux œufs communale. Heureusement les petits chasseurs gourmands étaient nombreux et les œufs n'ont pas eu le temps de fondre.

Les parents ont été invités à partager l'apéritif qui a suivi.

LA VIE DE LA COMMUNE

CAMION PIZZA

Nous vous rappelons que le camion-pizza «La tour de Pizz's» est sur la place St-Jean tous les mardis de 17 h à 21h pour vous proposer ses pizzas cuites au feu de bois.

Pour commander : 06 65 67 90 43

FOOD TRUCK SALÉ BON MEM'

Si vous souhaitez découvrir les spécialités de l'île de la Réunion, venez au 38 rue de la Gaillardière, tous les vendredis à partir de 18 h.

Pour commander : 07 69 83 63 75



LES LIVRES VOYAGEURS

La «cabine des livres voyageurs» est à votre disposition dans la cour de la mairie.

Le principe est très simple :

vous avez lu un livre passionnant et vous aimeriez en faire profiter les autres ?

déposez le sur une étagère dans la cabine, vous en prenez un qui s'y trouve en échange (ou pas)...

La «cabine des livres voyageurs» est basée sur le don, le partage de la culture et l'esprit civique. Pour que cela fonctionne, il faudra respecter les quelques règles suivantes :



- le dépositaire d'un livre ou d'un magazine renonce à sa propriété.

- Ceux-ci seront déposés en petite quantité et pris en petite quantité.

- Seuls les livres ou les magazines en bon état seront déposés, les magazines devront être récents. La «cabine des livres voyageurs» étant accessible à tous, il est interdit d'y mettre des ouvrages pornographiques, sectaires ou présentant des idées extrémistes.

- L'utilisation de la «cabine des livres voyageurs» est basée sur le civisme, chacun doit donc respecter les règles pour un bon fonctionnement.

Bonne lecture !



PRATICIENNE EN AYURVEDA

Solveig Chanabier intervient à domicile

A l'origine de la médecine chinoise et grecque, l'Ayurveda définit les personnes suivant 7 «doshas» ou constitutions. Une bonne santé est synonyme d'équilibre de votre «dosha». C'est un déséquilibre qui entraîne une maladie plus ou moins grave ; déséquilibre dû au stress, à une hygiène de vie, à une

alimentation en désaccord avec votre «dosha».

Je vous propose de définir votre «dosha» et vous conseille des ajustements pour rester en parfaite santé ou pour la retrouver quelque soit votre maladie chronique ou grave (crampes, parkinson, arthrite, cancer, fibromalgie...). Devenez acteur de votre propre bien être ! L'Ayurveda peut venir en complément de la médecine allopathique et/ou en prévention.

L'Ayurveda, la science de la vie et de la longévité !

Prenez rendez-vous par tél: 07 55 63 84 73 ou par mail: solveigayurveda@gmail.com





PSYCHOTHERAPIE / PSYCHOMOTRICITÉ

Marion LEFEUVRE a installé son cabinet de psychothérapie depuis quelques mois dans notre commune.

Deuil, rupture, anxiété, dépression, Trouble du Comportement Alimentaire, burn-out, addictions, traumatisme isolé ou multiple, difficultés relationnelles, elle vous accompagne dans votre démarche de mieux être et de changement et vous propose une thérapie adaptée à vos besoins. Elle reçoit des bébés avec leurs parents, des enfants, des adolescents et des adultes.

Egalement psychomotricienne, elle reçoit ses patients dès la naissance. Son travail consiste à favoriser et maintenir le bon développement psychomoteur et le préserver tout au long de la vie.

Adresse du cabinet : 19, rue des Amourettes. 77610 – CREVECOEUR EN BRIE

Tel : 06.03.13.58.21

Mail : marion.lefeuvre.psychomot@gmail.com ou lefeuvre.icv77@gmail.com

Sites Internet : www.marion-lefeuvre.fr et www.lefeuvre.icv77.fr

LA VIE DE L'ÉCOLE

2018 / 2019. À L'ÉCOLE...

Comme chaque année, le temps a passé très vite, déjà le mois de mai... alors un petit retour sur les évènements marquants de 2018-2019 :

- certains ont découvert l'école, d'autres y sont depuis déjà quelques temps, les plus grands s'apprêtent à la quitter pour le collège et tous ont appris en fonction de leur niveau de classe : à peindre, à tenir un stylo, à écrire et lire, à compter, à conjuguer, des poésies, des chansons, à poser et répondre à des questions en anglais, à vivre tous ensemble...

Nous avons poursuivi notre activité de Jiu Jitsu Brésilien, un grand merci à notre professeur Mr Rufo et à son aide Mme Lettinger, du CP au CM2 les élèves sont allés à la piscine pendant un semestre.

Les deux classes ont travaillé cette année sur les contes, nous en avons lu et nous en avons écrit.

Afin de compléter ce projet, nous avons organisé «La nuit à l'école».

Les élèves des deux classes, sur la base du volontariat de leurs parents, ont passé une nuit à l'école au mois de février.



Marie-Thérèse et Paul Billon, Sandrine Roussel se sont transformés en conteurs pour cette soirée, nous les en remercions encore ainsi que Virginie Santos qui a encadré avec l'équipe de l'école, les enfants.



LA VIE DE L'ÉCOLE



Ce fut une excellente expérience, nous avons peu dormi mais nous en gardons de très bons souvenirs.



Nous avons ensuite réalisé le journal de cette nuit avec des textes produits par les plus grands et des photos des différents moments.

Quelques autres activités et sorties en bref : l'opération «Nettoyons la planète» en septembre, un atelier de photographie encadré par un professionnel pour les élèves du CP au CM2 en novembre, un atelier de confection de maisons en bonbons (en lien avec le travail sur les contes), un spectacle offert aux élèves dans le cadre du Festi'Val Bri'Art en avril, la fête du livre et une sortie à Provins en mai avec le spectacle «Les aigles des remparts», un atelier de cuisine médiévale pour les plus jeunes et la visite de la tour César et de la grange aux dîmes pour les plus grands,



**PERMIS
INTERNET**
pour les enfants



Le permis internet passé par les élèves de CM1 et CM2, un atelier de lecture par une bénévole, Anja, qui vient toutes les semaines lire et échanger avec les élèves, l'intervention du RAM (Relai d'Assistants Maternelles) dans l'école

Nous souhaitons remercier l'association «Enfants et Voyages» qui nous accompagne toute l'année et qui finance nos sorties scolaires. L'association a besoin de nouveaux membres pour son bureau.

Nous remercions également Mr Cuypers et la municipalité, toujours attentifs et réactifs. Ainsi, une nouvelle classe pour les plus grands est en préparation, nous sommes impatients d'y emménager!

Un grand merci à toutes les personnes qui participent à la vie de notre école (parents, bénévoles de l'aide aux devoirs ...).

Voici quelques moments marquants de notre année d'école qui se terminera par la fête de l'école le samedi 22 juin à 10h30.

Les deux classes

Une Communauté de Services

Retrouvez l'ensemble des Services à la Ferme J-J. BARBAUX.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

50 bénéficiaires - 900 repas livrés par mois - Actuellement sur 11 communes, le service va continuer à se déployer sur tout le territoire en 2019
Inscription auprès de : d.betemps@valbriard.eu

LE TRANSPORT : DEUX TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD)

Un 2^e Proxi'bus sillonne depuis juin le territoire et vient compléter l'offre de transport existante : 330 abonnés et plus de 3 000 courses en 2018.

UN SERVICE DE PRÊT DE MATÉRIEL TECHNIQUE DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

Catalogue en ligne - contact@valbriard.eu

LE SERVICE JEUNESSE

Le service jeunesse accompagne les jeunes de nos communes toute l'année avec une programmation vitaminée. En 2018, 160 jeunes ont pu bénéficier des nombreuses sorties et activités, transportés gracieusement.

RAM ET PETITE ENFANCE :

Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) : lieu d'échange, de conseil et de ressources pour tous, des ateliers et des actions en itinérance dans vos communes...

Un Service Petite Enfance : des actions dédiées en itinérance toute l'année qui ont rassemblé en 2018 près de 2 000 participants : des ateliers de découverte, des spectacles petite enfance, « La Fête des Petits Lecteurs » qui rassemble chaque année enfants, parents et assistantes maternelles, les « Cafés des Parents », les « Soirées des Parents »...

Contact : g.pillas@valbriard.eu

LA CULTURE

Un Festival Annuel de 5 semaines entièrement gratuit, « Le Festi'Val Briard », mais aussi une programmation annuelle riche de propositions pluridisciplinaires, théâtre, chant, danse, mime... et tout au long de l'année des actions en faveur des scolaires et des publics empêchés. En 2018 : 23 800 spectateurs ont assisté à nos programmations dont plus de 8 800 élèves (écoles, collèges et lycée) transportés gratuitement.

LE TOURISME

Création et Revitalisation des Chemins de Randonnée. Édition d'une carte touristique pour promouvoir notre patrimoine, les services et les richesses présents sur notre territoire et le faire rayonner (carte consultable sur notre site et disponible en Communauté de Communes).

LA COMMUNICATION

• Un site internet à votre disposition - N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter en ligne pour vous tenir informés sur l'actualité du Val Briard,

• « Le Mag » édité 3 fois par an et distribué directement dans vos boîtes aux lettres 36 000 exemplaires distribués par an - téléchargeable sur notre site.

• Un Facebook pour suivre notre actualité, notamment Culturelle,

• Des affichages dédiés dans vos communes,

• De nombreux supports d'information édités chaque année, à votre disposition sur notre site internet ou en Communauté de Communes.



Informations, programmation et modalités d'accès à l'ensemble de ces services sur notre site internet www.valbriard.eu

Une Communauté de Projets

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VOLONTARISTE

Pour dynamiser l'implantation des entreprises et l'emploi sur le territoire avec :

- La réalisation d'une Zone Économique par l'achat de foncier et le lancement d'études stratégiques et environnementales.
- 2 nouvelles Zones d'Activités à Fontenay-Trésigny et à Rozay-en-Brie
- Le déploiement de la Fibre Optique; l'ensemble du territoire sera complètement raccordé en 2022 ce qui permettra une meilleure compétitivité également pour les entreprises.
- Une Station GNV - Gaz Naturel pour Véhicules sur la commune de Châtres. Le bilan environnemental du GNV est très prometteur, il permet de diviser les émissions de polluants locaux par 10 et de réduire de 20 % celles de gaz à effet de serre.

LE PROJET PÔLE GARE DE MARLES-EN-BRIE SUR LA COMMUNE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Ce projet consiste en la mise en sécurité des piétons, avec la création de plus de 500 places de stationnement, une Gare routière dédiée avec à terme 5 quais pour les bus, une aire de dépose minute et pour les taxis, un parvis exclusivement piétonnier... Début des travaux février 2019 - Fin du chantier prévu en 2020. La première phase de création de 365 places n'impactera pas les places actuellement disponibles. La deuxième phase de travaux à l'été 2019 portera sur la réalisation du parking situé au nord. Mais nous vous reparlerons.

Une annonce forte lors des vœux du Val Briard : Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Ile-de-France, s'est engagée pour la gratuité des parkings du Pôle Gare.

INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE 40 BERCEAUX

Au cœur de la Ferme Communautaire en 2019. Également un partenariat avec les Établissements HARDY pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et des parents avec comme objectif de travailler sur la détection précoce de tous les handicaps et plus particulièrement l'autisme.

UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE 15 EMPLACEMENTS

Située sur Marles-en-Brie et Fontenay-Trésigny afin de mieux gérer les séjours et éviter les stationnements non maîtrisés sur le territoire.

Quelques grands rendez-vous 2019 à ne pas manquer !

RANDONNÉE GOURMANDE

Dimanche 16 Juin 2019, sur les communes de Le Plessis-Feu-Aussoux, Vaudoy et Voinsles.

Et toujours les spectacles de la programmation culturelle annuelle - sur Inscription - à retrouver sur notre site.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

6 rue Abel Leblanc 77220 PRESLES-EN-BRIE



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SIETOM :

	D'octobre à avril	De mai à septembre	Fontenay-Trésigny	Gretz-Armainvilliers
Lundi et Mardi	9h00-11h45	9h-11h45	Fermé	X
	14h-18h	13h30-19h	Fermé	X
Mercredi et Jeudi	9h-11h45	9h-11h45	X	Fermé
	14h-18h	13h30-19h	X	Fermé
Vendredi	10h-18h	10h-19h	X	X
Samedi	10h-18h	10h-19h	X	X
Dimanche	9h-13h	9h-13h	X	X

L'accès aux déchetteries est gratuit mais contrôlé. Il est :

- réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM,
- soumis à la présentation d'une carte d'accès établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels, autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, et interdit aux camions à plateau. La présentation de la carte et d'une pièce d'identité est obligatoire à chaque passage en déchetterie.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS ET DU TRI SÉLECTIF

* **LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES** : 1 fois par semaine, le mercredi

* **LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES**

EN 2019, LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES SE FERA TOUS LES 15 JOURS, LE LUNDI EN SEMAINES PAIRES, soit pour le 2e semestre 2019 :

**8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre,
14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre, 9 et 23 décembre.**

✓ **Les cartons mouillés ou souillés ne sont pas collectés avec le tri sélectif mais avec les ordures ménagères car ils ne sont plus recyclables.**

Il en est de même pour les films plastiques, polystyrène, boîtes à oeufs, ... Voir sur le site du SIETOM pour les objets rejetés.

Plusieurs anomalies ont été constatées.

✓ **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS** : 1 fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois. Sortir les encombrants la veille au soir.

✓ **EN APPORT VOLONTAIRE**, 3 containers se trouvent Rue de Baloquin. L'un est destiné aux journaux - magazines, le second aux verres, et le dernier aux tissus et textiles.

✓ **DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES** (gros électroménagers, petits appareils, écrans, ...)

N'étant plus collectés en porte à porte, ces appareils doivent être apportés dans un magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil (principe du «1 repris pour 1 vendu») ou déposés en déchetterie.

**Le site Internet du SIETOM met à votre disposition un grand nombre d'informations à l'adresse :
www.sietom77.com**

S.I.A.E.P.A. DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

**NE JETONS PAS
TOUT A L'EGOUT**

LINGETTES



**GRAVATS ou
RAVALEMENT**



VÊTEMENTS



Pour vous aider, voici la liste indicative des éléments à ne pas jeter dans le réseau d'assainissement des eaux usées



Les bons gestes, mode d'emploi

PRODUITS MÉNAGERS	PRODUITS D'HYGIÈNE	MÉDICAMENTS
<p>Support désodorisant Essui-tout Litières pour animaux</p>	<p>Lingettes nettoyantes Colons-tige Préservatif Protection périodiques Rouleau de papier toilette</p>	<p>Médicaments</p>
Poubelle		Pharmacie
PRODUITS MÉNAGERS	TRAVAUX	ENTRETIEN VÉHICULE
<p>Huile alimentaire Produits toxiques & polluants</p>	<p>Ciment Produits chimiques Peinture Solvant</p>	<p>Hydrocarbures Huile de vidange Insecticides Pesticides Désherbant</p>
Centre de recyclage		



Conseil municipal, séance ordinaire du 13 décembre 2018

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie-Thérèse BILLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Aucune objection n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 8 novembre 2018.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

La modification des statuts vise à ajouter les nouvelles compétences suivantes :

- ✓ Etude et/ou maîtrise s'ouvrage et/ou travaux et/ou exploitation pour :
- ✓ Réseau de chaleur et de froid,
- ✓ Installation de centrale de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération,
- ✓ Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ✓ Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDESM.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA

Le Maire résume au Conseil municipal les modifications apportées aux statuts qui n'ont pas été réactualisés depuis 1965 afin qu'ils soient conformes à la nouvelle réglementation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIAEPA.

CONVENTION RÉGLANT LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire rappelle que la gestion des contrôles des bornes à incendies a été transférée aux mairies. Le SIAEPA dispose des équipements nécessaires et du personnel compétent. Il propose de réaliser gracieusement, tous les ans les contrôles avec la participation d'un représentant ou d'un agent de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention réglant les contrôles périodiques des points d'eau incendie.

TARIFS REPAS DES AINÉES 2019

Le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 3 février 2019.

Il est proposé les tarifs suivants pour 2019 :

- ✓ Aîné de la commune Gratuit
- ✓ Accompagnant résidant dans la commune 15 €
- ✓ Accompagnant extérieur à la commune 30 €
- ✓ Elus Gratuit pour 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour le repas des aînés 2019.

AUTORISATION BUDGÉTAIRE

Le Maire rappelle qu'en l'attente du vote du budget 2019 aucune dépense d'investissement ne pourra être engagée, liquidée ou mandatée. Dans la mesure où la commune a lancé les projets d'extension de l'école communale, de requalification des voiries et de révision du PLU, il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés en 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés en 2018.

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

BUDGET LOTISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe le Conseil municipal que les opérations de clôture du budget lotissement sont en cours.

Il rappelle qu'afin d'obtenir le remboursement de la TVA sur certaines factures des travaux de création de la voirie desservant le lotissement la Préfecture nous a demandé de les transférer du budget principal au budget lotissement. Maintenant que les opérations sont terminées et la TVA récupérée, il convient de faire les écritures inverses afin de réintégrer dans le budget principal le montant des travaux de voirie.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 en page 19)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018)

Pour cela il est demandé au Conseil municipal de valider la décision modificative n°3 au budget principal :

Budget principal

Recettes Investissement

CHAP 041	COMPTE 132	Sub d'invest rattachées aux actifs	134 111,95 €
TOTAL			134 111,95 €

Dépenses Investissement

CHAP 041	COMPTE 2151	Travaux de voirie	134 111,95 €
TOTAL			134 111,95 €

Concernant le budget lotissement, il informe également le conseil que les écritures prévues pour l'annulation des en-cours de production sont inutiles puisque le budget sera clos dans l'année. De plus, le montant des factures transférées du budget principal au budget lotissement est moins important que prévu.

Il convient donc d'ajuster le montant des dépenses de travaux et d'excédent de fonctionnement et d'annuler les écritures d'ordre budgétaire relatives au stock.

Pour cela il est demandé au Conseil municipal de valider la décision modificative n°1 au budget lotissement.

Budget lotissement

Recettes Fonctionnement

CHAP 042	COMPTE 71355	- 78 655,87 €
TOTAL		- 78 655,87 €

Dépenses Fonctionnement

CHAP 65	COMPTE 6522	Excédent de fonctionnement	9 160,00 €
CHAP 011	COMPTE 605	Travaux-	9 160,00 €
CHAP 042	COMPTE 71355	-78 655,87 €	
TOTAL		- 78 655,87 €	

Recettes Investissement

CHAP 040	COMPTE 3555	-78 655,87 €
TOTAL		- 9 160,00 €

Dépenses Investissement

CHAP 040	COMPTE 3555	-78 655,87 €
TOTAL		9 160,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°3 au budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 au budget lotissement.

CESSION DE LA VOIRIE DU BUDGET LOTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire demande au conseil de valider la cession de la voirie créée pour desservir les lots du 19 au 27 de la rue de la Brèche Beaulieu du budget lotissement au budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession du budget lotissement au budget principal de la voirie desservant les lots du 19 au 27 de la rue de la Brèche Beaulieu pour un montant de 134 111,95 €.

TRANSFERT EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET LOTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire confirme que toutes les opérations liées au lotissement sont terminées et que l'excédent de l'opération est de 247 582,47 € qu'il convient de transférer du budget lotissement au budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert du budget lotissement au budget principal de l'excédent constaté.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRÉSOR

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi prévoit le versement d'une indemnité de conseil allouée aux receveurs municipaux calculée par application d'un tarif réglementaire défini par rapport à la moyenne des dépenses budgétaires de la commune.

Compte tenu de l'aide et de la disponibilité de madame Pierrette DUCROT, comptable public, il est proposé au Conseil municipal d'allouer l'indemnité de conseil pour 2018 à 75 % du montant brut de 371,49 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 1 abstention et 10 pour, approuve le versement de l'indemnité de conseil du comptable public au taux de 75%.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 en page 20)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018)

DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 1ER SEMESTRE 2019

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir le deuxième jeudi de chaque mois pour les dates de conseils municipaux :

Jeudi 10 janvier, Jeudi 14 février, Jeudi 14 mars, Jeudi 11 avril, Jeudi 9 mai et Jeudi 13 juin 2019.

PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception du nouveau dossier de programme 2019 des amendes de police. Il est proposé de renouveler la demande de ralentisseur sur la rue de Beauregard en la modifiant afin de ne pas avoir le même refus que l'an dernier.

POINT TRAVAUX

✓ **Voirie communale n°6 «route des Gérants»** : Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux sont achevés sur la route des Gérans jusqu'à la voie ferrée.

✓ **Voirie communale n°1** : Les travaux seront achevés courant de semaine prochaine.

✓ **Abri voyageur** : L'agent technique a monté l'abri voyageur et la maçonnerie est en cours.

✓ **Extension école communale** : L'agent technique a retiré l'abri à vélos et les palissades seront posées vendredi 14 décembre. Les enfants rentreront par l'ancienne entrée de l'école. Un huissier a constaté l'état des lieux avant les travaux afin de s'assurer que les infrastructures ne soient pas endommagées pendant les travaux. Le terrassement sera fait avant les vacances de Noël.

POINT COMMISSIONS ET SYNDICATS

SMAVOM : Monsieur Stéphane ROBERT précise qu'il y a toujours une mauvaise ambiance au sein du Comité syndical. La renégociation du prêt a occupé une grande partie des débats. Les statuts devront faire l'objet d'une prochaine modification.

SIETOM : La prochaine réunion est prévue le 14 décembre 2019. Le Président se plaint des difficultés qu'il rencontre à réunir le quorum pour la mise en délibération des décisions à prendre par le Comité syndical.

Communauté de Communes du Val Briard : La taxe sur le foncier non bâti a beaucoup augmenté. Suite au départ de quatre communes et afin de maintenir le budget, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a lissé sur les communes restantes le manque à gagner. L'ensemble des communes de la CC du Val Briard (Anciennes sources de l'Yerres et Courtomer) vont pouvoir bénéficier des mêmes avantages concernant la mutualisation des services proposés par la CC du Val Briard.

GEMAPI : la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations) devient une compétence intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES

Carte de vœux : Le modèle est validé dans son ensemble mais il convient de mettre un peu de couleur et de modifier la typographie du «2019».

Vandalisme : Monsieur Frédéric POUPINOT nous informe du vandalisme sur des véhicules de personnes extérieures à la commune stationnées devant le haras.

Concert rock : le concert s'est bien passé malgré une faible fréquentation. Le groupe Zab & the Vik's jouera lors du prochain feu d'artifice communal.

Sapins de Noël : Les sapins sont installés (salle des fêtes, salle de motricité, garderie, classe des grands).

Sites : Un nouvel article sur le recensement est en ligne sur le site.

Bulletin municipal : Monsieur Paul BILLON réunira la commission et s'assurera que les articles soient transmis à monsieur Jean JEHL aux dates souhaitées. Monsieur Jean JEHL se rendra chez l'imprimeur pour éviter de nouveaux problèmes d'impression. Une remise de 15% sera accordée par l'imprimeur. Le bulletin au format PDF sera adressé à monsieur Olivier CHANABIER pour mise en ligne sur le site internet communal.

Eclairage public : Il faudrait demander au SDESM de voir si le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED pourrait limiter les coûts.

Il convient de signaler une panne rue de Grosbois.

Plaque mairie : Le four de madame DORNIER est en panne et elle n'est pas certaine de pouvoir assurer la commande.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 en page 21)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018)

Planning garderie /cantine : Certains parents ont demandé l'assouplissement des conditions de modifications. Les moyens humains en place ne nous permettent pas plus de souplesse.

Distributeur de baguettes : Il est demandé au Conseil municipal d'envisager la possibilité de mettre en place un distributeur de pain. Il sera fait une demande aux boulangeries environnantes.

Compteur EDF : Les nouveaux compteurs EDF ne protègent plus certains équipements (cartes graphiques, chaudière ...) contre les variations de tension.

Ecole : Madame Sylvie CHALAUULT a dû s'absenter et a été remplacée par Madame Marie RABIET. Nous avons estimé nécessaire de prolonger son contrat afin de permettre à madame Sylvie CHALAUULT de reprendre en douceur.

Problème technique de l'école : Un problème électrique sur le portail a occasionné un problème sur le système de chauffage. La société chargée de la réparation de la chaudière doit nous adresser une proposition de contrat de maintenance du chauffage afin de limiter les risques de panne.

Récompenses des bacheliers de la commune : Marie-Thérèse BILLON relance l'idée de récompenser les 6 nouveaux bacheliers de la commune. Il est proposé de leur remettre une carte cadeau de 20 €.

Noël de la commune : Il faudrait des bénévoles pour aider à préparer le buffet pour le Noël de la commune. Nous avons confirmation de la présence du Père-Noël pour 20h à la salle des fêtes.

Dotations départementales d'urbanisme : la Préfecture nous a notifié une dotation de 16 356,93 € dans le cadre de la révision de notre PLU.

JJB : Le club termine troisième au dernier Open d'Ile-de-France.

ASL des Charmilles : Les travaux devraient être achevés pendant les vacances scolaires et nous pourrions prévoir une réintégration de la voirie dans le domaine communal.

Proposition d'achat de terrain communal : La proposition de rachat d'une partie du terrain situé derrière le lotissement à 1€ le m², est rejetée par l'ensemble du conseil municipal.

Panneau lumineux : Monsieur Sylvain BENOIST regrette un manque d'optimisation de l'utilisation du panneau lumineux et déplore de ne pas avoir vu de communication sur la réunion publique de la révision du PLU.

Conseil municipal, séance ordinaire du 14 février 2019

En préambule, monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout d'une délibération afin de l'autoriser à demander un prêt court terme en avance de TVA et subventions au Crédit Agricole dans le cadre de l'extension de l'école communale. Aucune objection n'étant formulée, l'ajout de la délibération est approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sandrine ROUSSEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Aucune objection n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT COURT TERME EN AVANCE DE TVA ET SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de l'extension de l'école communale et en l'attente de versement des subventions et de la récupération de la TVA, la commune se doit d'avancer l'ensemble des fonds pour payer les divers fournisseurs et demande au Conseil municipal de l'autoriser à souscrire auprès du Crédit Agricole un prêt court terme afin de pouvoir honorer le paiement des dépenses jusqu'au versement des subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à souscrire un prêt court terme d'un montant de 200.000€ auprès du Crédit Agricole.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la dissolution du syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération du syndicat intercommunal pour le transport scolaire vers le lycée de Roissy-en-Brie.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019 en page 22)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019)

CONVENTION ID77

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de convention adressée par le département de Seine-et-Marne.

La convention a pour objet d'accompagner les territoires dans la réalisation de leurs projets par la mise en place d'une plateforme qui rassemble au sein d'un groupement d'intérêt public l'expertise des services départementaux, du CAUE de Seine-et-Marne, d'Aménagement 77, d'initiatives 77, de Seine-et-Marne environnement, d'Act'Art, et de Seine-et-Marne attractivité.

L'adhésion de l'ensemble des membres adhérents est gratuite, de la création du groupement au 31 décembre 2019. Un règlement financier, notamment destiné à préciser les règles de fixation du montant des contributions et leurs modalités de versement, peut être adopté par délibération du conseil d'administration, dans ce cas les communes seraient prévenues dans un délai raisonnable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention ID77 pour le groupement d'intérêt public.

APPROBATION DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Le maire fait part au Conseil municipal de la réception de deux délibérations de la Communauté de Communes du Val Briard concernant la modification des statuts :

Délibération 155/2018 concernant la compétence supplémentaire mise en œuvre du Sage des 2 Morin ;

Délibération 156/2018 concernant la précision du périmètre d'intervention de l'assainissement non collectif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les délibérations 155/2018 et 156/2018 de la Communauté de Communes du Val Briard.

AVENANTS MARCHÉS TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil municipal que lors des réunions de chantier hebdomadaires les sociétés MONTELEC et SEVESTE ont demandé la modification suivante sur leurs marchés respectifs :

Lot 6 – Electricité – Entreprise MONTELEC - Montant HT de l'avenant n° 1 : 1 873,99 €HT ;

Soit 16,18 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché Lot 6 : 13 459, 23 €HT

Lot 7 – Chauffage – ventilation - Plomberie – Entreprise SEVESTE - Montant HT de l'avenant n° 1 : 1 873,99 €HT ;

Soit 9,42 % de diminution par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché Lot 7 : 18 020, 62 €HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de ces avenants.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Le maire fait part au Conseil municipal de la réception de la délibération du Comité syndical du SDESM concernant le transfert de la compétence gaz pour plusieurs communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Comité syndical sur le transfert au SDESM de la compétence gaz.

SALLE DES FÊTES : DEVIS RÉPARATION FENÊTRES DE TOIT

Le Maire rappelle que deux des fenêtres de toit de la salle des fêtes communale sont en panne et fait lecture du devis reçu de la société COUPPE pour leur remplacement pour un montant de 4 749,70 €.

Aucune objection n'étant formulée, il est prévu d'inscrire cette dépense dans le budget 2019.

COURRIERS DIVERS

Le Maire fait lecture au Conseil municipal de différents courriers reçus en mairie :

✓ L'association les Godillots Crépiciens remercie le CM pour la subvention accordée en 2018.

✓ La Poste nous informe de la nouvelle organisation des services de distribution du courrier. La CC du Val Briard doit préparer un courrier co-signé par l'ensemble des maires pour signaler des dysfonctionnements.

✓ Deux messages de remerciements pour le repas des aînés sont parvenus en mairie.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le Maire informe le Conseil municipal que le gros œuvre est en cours, la dalle est coulée et les murs montent. Les délais sont tenus et tout devrait se dérouler comme prévu. Les puits de lumière dans la salle de motricité seront ouverts pendant les vacances de février.

Concernant les voiries, les deux chantiers sont terminés. La société a laissé à la commune les gravillons et les cailloux blancs ce qui permettra de boucher les trous des accotements sans frais pour la commune.

Les travaux pour le parking 4 places dans le lotissement de la Brèche Beaulieu ont débuté.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019 en page 23)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019)

POINT COMMISSIONS ET SYNDICATS

SMAVOM : Le Maire a reçu un mail du Président du SMAVOM l'informant que la réunion du Comité Syndical n'avait pas pu avoir lieu faute de quorum. Monsieur DELHUMEAU était présent mais monsieur JULLIEN et lui signalent qu'ils n'ont pas reçu de convocation.

Ecole : Une soirée « contes » est prévue à l'école communale jeudi 21 février. Les enfants dormiront à l'école.

Ru du Bréon : Au 1er janvier 2020 le syndicat sera dissout. Il est convenu qu'aucune participation ne sera demandée aux communes pour 2019.

SIAEPA : Les bureaux sont transférés dans les locaux techniques de la Ferme Jean-Jacques Barbaux.

SIETOM : Une réunion sur les dépôts sauvages est organisée par le syndicat. De plus, une réunion est prévue pour évoquer l'incendie qui a eu lieu à l'usine de traitement des déchets. Les dommages s'élèvent à environ 30 000 000 €. Actuellement les ordures ménagères sont dirigées vers l'incinérateur de St-Thibault-des-Vignes.

Tourisme Ile-de-France : La région se mobilise, elle souhaite accompagner les projets touristiques et notamment les parcours cyclistes. Pour bénéficier de cette aide il convient de monter des dossiers portés par les communautés de communes. Il y a une réflexion à faire concernant l'attractivité touristique de notre secteur. Monsieur le Maire se renseignera sur l'avancée des réflexions entamées par la Communauté de communes du Val-Briard. Monsieur Frédéric POUPINOT est invité à rencontrer madame la vice-Présidente de la Communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion budget finances : La réunion pour la préparation du budget 2019 est fixée au 11 mars. Les membres de la Commission budget-finances recevront un SMS de convocation

CCID : La réunion de la Commission communale des impôts directs aura lieu le vendredi 22 mars 2019. Les convocations seront envoyées dans la semaine. Cette année, madame Dominge de la DGFIP sera présente.

Gestes qui sauvent : Le Conseil municipal souhaite remercier Sylvain BENOIST et Raphaël CHANABIER pour la journée des gestes qui sauvent.

Tente communale : Les tubes manquants vont être remplacés par monsieur Claude JULLIEN et la tente réparée par nos petites mains.

Défibrillateur : La matinée «des gestes qui sauvent» a mis en évidence le mauvais positionnement du défibrillateur. Il faudra réviser celui que nous avons et prévoir un défibrillateur supplémentaire. Un sera installé dans la salle des fêtes et l'autre à l'extérieur. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la communauté de communes pour la mise en place d'une commande mutualisée.

Salle des fêtes : Afin de permettre l'accès aux poubelles, il faudrait ajouter la clé de l'accès «traiteur» au trousseau remis lors de la location de la salle des fêtes.

Borne de collecte volontaire textiles : Il faudrait demander qu'elle soit vidée.

Boîtes aux lettres et sonnettes : Lors du prochain flash info il sera demandé aux riverains de poser leur numéro de rue et de mettre des sonnettes.

Formation internet : Sur le même principe que la journée des gestes qui sauvent serait-il possible d'organiser une journée intergénérationnelle pour échanger sur les nouvelles technologies. Un article sur le prochain flash info paraîtra concernant ce sujet.

Panneau lumineux : La mairie a souscrit un contrat de maintenance auprès de la société Lumiplan qui s'est déplacée pour la panne d'affichage.

Voirie lotissement communal : Pour chaque lot, un constat d'huissier a été établi afin de constater l'état de la voirie. Les cautions versées par les riverains seront restituées dès les travaux de gros œuvres terminés pour l'ensemble des lots.

Pôle gare : La région Ile-de-France s'est engagée à prendre en charge le coût de l'abonnement du parking de la gare pour les personnes qui résident dans le secteur et qui disposent d'un abonnement «pass Navigo» annuel.

Table de ping-pong : L'installation d'une table de ping-pong sur la place sera inscrite aux projets du budget 2020 une fois l'extension de l'école communale achevée.

Recensement : Les opérations de recensement sont terminées. Monsieur Leblanc, superviseur du recensement a félicité madame Elisabeth BOUFFINI pour son excellent travail. (78 % de personnes recensées par internet et seulement deux habitations non recensées sur la commune).

Conseil municipal, séance ordinaire du 11 avril 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marie-Thérèse BILLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2019

Aucune objection n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 février 2019.

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées pour le budget communal et le budget lotissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget lotissement.

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Monsieur Paul BILLON est désigné Président de séance pour la durée du vote concernant les comptes administratifs des budgets communal et lotissement.

Le compte administratif pour le budget communal 2018 s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses	272 508,56 €
Recettes	282 614,38 €
Report de l'exercice précédent	38 247,39 €
Résultat (report N-1 + recettes-dépenses)	48 353,21 €

Section Investissement

Dépenses	251 828,86 €
Recettes	275 758,48 €
Report de l'exercice précédent	64 632,63 €
Résultat (report N-1+recettes-dépenses)	88 562,25 €
RAR dépenses	480 477,45 €
Besoin de financement (résultat-RAR dépenses)	391 915,20 €

Le compte administratif pour le budget lotissement 2018 s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses	69 500,21 €
Recettes	108 333,33 €
Report de l'exercice précédent	208 844,34 €
Résultat (report N-1+recettes-dépenses)	247 677,46 €

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019 en page 25)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter les résultats du budget lotissement 2018 de la manière suivante :

Section Fonctionnement

Excédent 2018 au compte R002247 677,46 €

Besoin de financement R1068 0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du budget communal telle que proposée par monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du budget lotissement telle que proposée par monsieur le Maire.

Section investissement

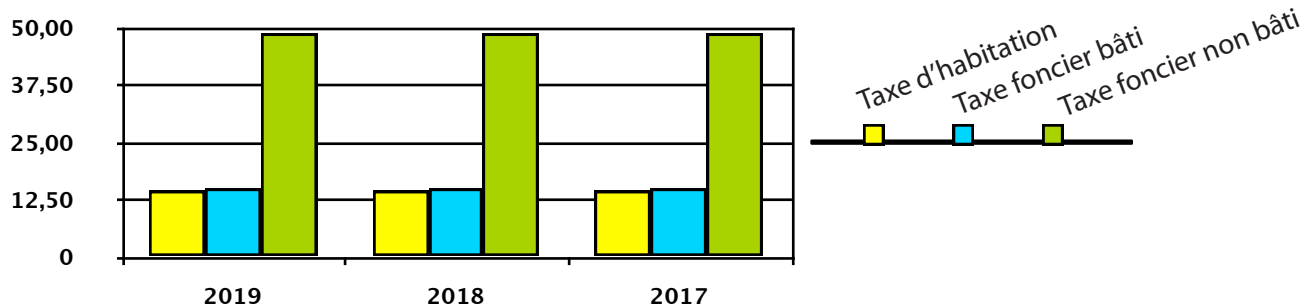
Excédent 2018 au R001 0,00 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général des impôts les taux d'imposition sont soumis au vote du Conseil municipal. Les communes votent les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de taxe foncière sur les propriétés bâties. Dans notre cas, le Conseil municipal ne vote plus la cotisation foncière des entreprises qui est votée par la Communauté de Communes du Val Briard.

Il rappelle également que lors de la réunion d'orientation budgétaire du 4 avril dernier, la commission budget et finances avait validé le maintien des taux de 2018 sur 2019.

Historique des taux d'imposition des taxes directes locales de 2017 à 2019



Les taux pour 2019 seront les suivants :

Taxe d'habitation : 14,05 % Taxe foncier bâti : 15,00 % Taxe foncier non bâti : 48,81 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et charge monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les principales orientations budgétaires évoquées lors de la réunion de la commission budget et finances du 4 avril 2019.

Il soumet au vote du Conseil municipal le budget primitif communal 2019 suivant :

Dépenses de fonctionnement

Chap 011 – Charges à caractère général	189 410,00 €
Chap 012 – Charges de personnel - frais assimilés	139 800,00 €
Chap 014 – Atténuations de produits	17 992,00 €
Chap 022 – Dépenses imprévues	12 000,00 €
Chap 023 – Virement section investissement	120 000,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	27 751,31 €
Chap 66 – Charges financières	8 000,00 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles	900,00 €
Total	515 853,31 €

Recettes de fonctionnement

Chap 013 – Atténuations de charges	400,00 €
Chap 70 – Produits des services	24 950,00 €
Chap 73 – Impôts et taxes	185 419,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	51 518,00 €
Chap 75 – Autre produits de gestion courante	253 561,31 €
Chap 76 – Produits financiers	5,00 €
Total	515 853,31 €

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019 en page 27)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019)

Dépenses d'investissement

Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	21 137,00 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	23 500,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	187 401,01 €
Restes à réaliser N-1	480 477,45 €
Total	712 515,46 €

Recettes d'investissement

Chap 001 – Excédent exercice N-1	88 562,25 €
Chap 021 – Virement de la section fonctionnement	120 000,00 €
Chap 1068 – Excédent de fonctionnement	48 353,21 €
Chap 10 – Dotations de fonctionnement	31 600,00 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	424 000,00 €
Total	712 515,46 €

Il soumet au vote du Conseil municipal le budget primitif lotissement 2019 suivant :

Dépenses de fonctionnement

Chap 65 – Autes charges de gestion courante	247 561,46 €
Total	247 561,46 €

Recettes de fonctionnement

Chap 002 – résultat reporté	247 561,46 €
Total	247 561,46 €

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 pour le budget communal.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 pour le budget lotissement*

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de l'élaboration du budget communal la somme de 9 601,31 € a été budgétée afin de verser aux associations les subventions suivantes :

Association	Subvention
Arévi	200,00 €
Les Godillots Crépicoardiens	200,00 €
Crèveœur Sport et détente	200,00 €
Enfants et Voyages	200,00 €
Coopérative scolaire	300,00 €
La Croix rouge française	200,00 €
Les jeunes sapeurs-pompiers	200,00 €
Les anciens combattants	200,00 €
Psychologue scolaire (pour 5 ans)	200,00 €
Total	1 700,00 €

Afin de pouvoir mandater ces subventions il convient que le Conseil municipal délibère sur l'attribution de la subvention et nomme les associations bénéficiaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le versement des subventions proposées par monsieur le Maire.

REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRÉ les communes doivent transférer aux communautés de communes un certain nombre de compétences obligatoires ou facultatives la loi FERRAND-FESNAUD permet de reporter le transfert des compétences.

Dans le cas présent, la Communauté de Communes du Val Briard demande au Conseil municipal de délibérer sur le report du transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de prendre la motion de reporter le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Val Briard au 1er janvier 2026 comme l'y autorise la loi après le vote favorable d'au moins 25% de communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce favorablement au report au 1er janvier 2026 du transfert de la compétence eau et assainissement.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019 en page 28)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019)

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du retrait de la délibération. La délibération n°2017-05-04 prise lors du conseil du 18 mai 2017 est toujours valable.

POINT TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les entreprises travaillent dans une bonne entente et les travaux de l'extension de l'école avancent dans les délais. Les vacances de Pâques vont permettre de déplacer la partie vitrée en façade et de poser la nouvelle cloison entre la classe et la salle de motricité.

Le ministère du travail a adressé en mairie un courrier concernant la gestion du chantier, il a été relayé à l'architecte qui s'est occupé de régulariser la situation, une réponse de la mairie doit être préparée.

L'abri-voyageurs est posé. Les enfants semblent satisfaits. Il sera végétalisé dans le courant de l'année.

POINT COMMISSIONS ET SYNDICATS

Communauté de Communes du Val Briard : La Communauté de Communes du Val Briard nous informe des modalités d'accueil des prochaines manifestations culturelles.

Les infrastructures communales ne semblent pas adaptées pour gérer ce type d'événements.

SMAVOM : Le budget est voté avec beaucoup d'efforts. Certains élèves risquent d'être orientés vers d'autres établissements car le collège de Gretz risque de se retrouver en sureffectif.

SYAGE : Le SYAGE prend la compétence gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1er janvier 2019. Le montant de la taxe GEMAPI devrait être de 8,20 € par habitant.

SIETOM : le Président du syndicat a signalé que les représentants de certaines communes n'assistent plus aux conseils communautaires et il devient difficile d'avoir le quorum. Il y a un remaniement des effectifs qui est en cours. Monsieur Stéphane ROBERT a signalé que lors des ramassages des ordures certaines poubelles sont sévèrement malmenées.

Projet d'harmonisation des déchets pour l'ensemble de l'Île-de-France : le principe consiste à limiter le plus possible les enfouissements et d'harmoniser le tri sélectif en passant par le ciblage d'usines de traitement bien précises. Il y aura aussi un travail de fait pour inciter les riverains à revaloriser eux-mêmes leurs déchets.

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes : Le bureau de vote sera ouvert le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00. Le tableau des bénévoles s'établit comme suit.

Tranches horaires	Bénévole 1	Bénévole 2	Bénévole 3
08h – 10h	Marc CUYPERS	Jean-Luc BOUTIN	Stéphane ROBERT
10h – 12h	Frédéric POUPINOT	Thierry ANCELLIN	Boris PALY
12h – 14h	Claude JULLIEN	Bruno DELHUMEAU	Solveig CHANABIER
14h – 16h	Carole CUYPERS	Marie-Thérèse BILLON	Claudine VERNOS
16h – 18h	Marc CUYPERS	Paul BILLON	Olivier CHANABIER

Les nouvelles cartes électorales seront adressées aux riverains dans les meilleurs délais. La numérotation des électeurs est maintenant gérée via le REU par l'INSEE qui n'a pas encore transmis les informations en mairie.

Sente pédestre : Il a été signalé en mairie que des déjections canines jonchaient la sente entre le lotissement de la Brèche Beaulieu et la rue des Amourettes. Il serait bon de rappeler que les propriétaires de chiens doivent les ramasser.

Lotissement du Grand chêne : Des conducteurs de quads causent des nuisances dans le lotissement et il est rappelé que la voirie est privée et que la commune ne peut pas intervenir.

Lotissement des Charmilles : La présidente de l'ASL a informé monsieur le Maire que l'association des propriétaires ne souhaite pas que les modifications du PLU en cours permettent l'ouverture de la voirie sur un autre lotissement. Monsieur le Maire rappelle que d'une part les lotissements dit en « raquette » avec une seule entrée ne sont plus autorisés et que l'ouverture des voiries avait déjà été envisagée lors du 1er PLU en date 26 septembre 2006 et l'aménagement du lotissement actuel a été conçu en ce sens. Lors des réunions publiques concernant la révision du PLU en cours et dans le registre disponible au secrétariat, aucune remarque n'a été émise à ce sujet.

Chasse aux œufs : La chasse aux œufs aura lieu lundi 22 avril. Un flash info sera édité en ce sens pour informer les crépircordiens.

Panneau « proxybus » : le panneau s'affaisse. Monsieur le Maire va demander à ce qu'il soit remis en état.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019 en page 29)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019)

Randonnée gourmande : Elle aura lieu cette année le 16 juin au tarif de 12 €. Le départ est prévu au Plessis-Feu-Aussoux, suivi d'une pause gourmande à Villeneuve la Hurée, l'entrée sera servie à Voinsles, le plat et le fromage à Vaudoy-en-Brie, le dessert et le café à l'arrivée au Plessis-Feu-Aussoux. Il faut s'inscrire auprès de la communauté de communes du Val Briard.

Ecole : Le conseil d'école du 15 mars dernier a permis de rendre compte de la soirée contes et de parler des effectifs de l'an prochain. Selon les prévisions, à la prochaine rentrée scolaire il y aurait 27 enfants chez les petits et 22 enfants chez les grands.

Nous n'avons pas de nouvelle concernant le retour de Madame Flores et la gestion des remplaçants n'est pas du ressort de la mairie.

Une stagiaire est présente à l'école jusqu'au 8 juin.

Aide aux leçons : Faute de bénévoles il devient problématique d'assurer l'aide aux leçons et en l'état actuel des choses elle ne pourra pas être mise en place l'an prochain. Un nouvel article sera mis dans le prochain flash info pour demander des bénévoles.

Salle des fêtes : La poignée de la porte entre le sas et la salle est cassée. Il convient de la remplacer. Il faudrait changer le balai de la salle des fêtes. Le carrelage au niveau de l'entrée de la salle est abîmé, le changement semble compliqué.

Proposition d'achat : Une proposition d'achat d'une parcelle de 310 m² située derrière la parcelle B642 est parvenue en mairie pour un montant de 5 000 €. Il est décidé de faire une réunion avec l'ensemble des 5 propriétaires pour voir ce qui est envisageable.

Cimetière communal : le marbrier commence les travaux du columbarium courant de semaine prochaine.



Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 mai 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sandrine ROUSSEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

Aucune objection n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 est approuvé.

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle que le SIAEPA a organisé une enquête publique pour la révision du plan de zonage d'assainissement des eaux usées et l'établissement du zonage des eaux pluviales sur le territoire du syndicat. Il rappelle également qu'il n'y a aucune modification sur le territoire communal et qu'il s'agit d'une délibération de principe.

Suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du Commissaire-enquêteur, il convient que les communes approuvent le nouveau plan de zonage d'assainissement des eaux usées et eau pluviales.

Le Conseil municipal approuve le plan de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD – APPROBATION ADHÉSION AU SAGE DES DEUX MORINS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la réception de la délibération de la C.C. du Val Briard concernant son adhésion au syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des deux Morins – SMAGE (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Les communes de Mortcerf et Crévecoeur-en-Brie sont concernées par de SAGE.

Le Conseil municipal, approuve l'adhésion de la CC du Val Briard au SMAGE.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-02-03 le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commande ID 77 et qu'il convient de désigner un représentant de la commune qui se rendra aux assemblées générales.

Le Conseil municipal, approuve la désignation de Marc CUYPERS en tant que représentant de la commune.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2019 en page 30)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2019)

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET ARRÊT DU PROJET DE PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré et que la procédure en est au stade de la validation de la concertation préalable et de l'arrêt du projet de PLU.

Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à monsieur Eric HENDERYKSEN, responsable de l'agence EU CREAL.

«Monsieur HENDERYSKEN présente et commente le plan de zonage.

Les réponses aux questions posées lors de la rédaction du projet de règlement du PLU sont apportées et la lecture du projet de PLU faite.

Monsieur le Maire rouvre la séance et confirme que le projet de PLU correspond à la politique d'urbanisme souhaitée par la municipalité. Le projet de règlement de PLU sera adressé aux personnes publiques associées.

Suite à la communication du projet de règlement, une enquête publique sera prescrite et les habitants pourront faire part d'éventuelles remarques au Commissaire-enquêteur qui sera en charge de cette enquête.

Le Conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention, approuve le bilan de la concertation préalable et l'arrêt du projet de règlement de PLU.

POINT TRAVAUX EN COURS

Les travaux de ravalement sont terminés. La paroi vitrée a été mise en façade et le cloisons sont posées, il reste les plafonds. Les travaux d'électricité et de plomberie sont en cours. Monsieur Paul BILLON signale que des traces de coulures d'eau le long du ravalement pourraient causer des traces de mousse à plus ou moins long terme.

POINT COMMISSIONS ET SYNDICATS

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes : La commune doit mettre en place des panneaux d'affichage pour les 34 listes ce qui pose problème. L'employé communal prépare les panneaux de la commune pour répondre à notre obligation.

Fête communale : les réservations pour la société Fiesta paëlla, les structures gonflables et les majorettes «Miss dancing shock» sont faites. La réunion de préparation du 10 mai est maintenue.

Monsieur Claude JULLIEN fait le nécessaire pour réparer les tubes de la tente communale.

Location salle des fêtes : Il faut ajouter la clé de l'accès traiteur au trousseau fourni aux personnes louant la salle. Il faut changer la poignée de la porte du sas et remettre un cendrier en extérieur.

Columbarium : Les travaux ont pris un peu de retard et devraient commencer la semaine prochaine.

Ecole : La directrice n'a pas de nouvelles concernant le retour de Madame FLORES. Les remplaçantes se succèdent et les conditions de travail sont parfois difficiles pour le personnel communal. Il faudrait peut-être envisager une intervention de la mairie auprès de l'inspection départementale de l'éducation nationale.

Chasse aux œufs : Le soleil était au rendez-vous et de nombreux «chasseurs» étaient présents.

Travaux : Monsieur Frédéric POUPINOT attire l'attention sur l'avaloir du carrefour de la route de Marles qui pourrait être dangereux pour les motards notamment.

Défibrillateurs : Monsieur Frédéric POUPINOT s'est rapproché de plusieurs sociétés fournissant des défibrillateurs. Les prestations se valent dans l'ensemble, en revanche il y a une nette différence sur les garanties et les services. Le Conseil municipal valide l'achat d'un défibrillateur auprès de la société Défibril et la mise en place d'un contrat de maintenance annuel pour les deux défibrillateurs.

Demande de l'association ALE SPORT : l'association propose plusieurs activités (randonnée douce, marche nordique, sorties vtt, tir à l'arc ...). Elle aurait besoin d'un point de départ lorsqu'elle réunit les adhérents pour ses activités. Monsieur le maire recevra le responsable de l'association pour étudier ce qu'il est envisageable de faire pour l'aider dans le cadre de ses activités associatives.

ADMINISTRATIONS

MAIRIE

7 rue de la Forêt de Crécy
77610 CREVECOEUR-EN-BRIE
Tél : 01.64.07.41.28 – Fax : 01.64.07.45.05
Mail : mairie@crevecoeur-en-brie.fr
Site internet : www.crevecoeur77.fr

Syndicat intercommunal

Eau et Assainissement (SIAEPA)
En mairie de La Houssaye tél : 01.64.07.47.08

LA POSTE

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi,
jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00
Tél : 3631

SOUS PREFECTURE DE PROVINS

17 rue Sainte Croix 77487 PROVINS CEDEX
Tél : 01.60.58.57.77
Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 9h00 à 12h00

Communauté de Communes du Val Briard

Pour tous renseignements : www.valbreon.fr
- Relais d'Assistants Maternelles, Portage de
repas à domicile et transports : Tél : 01.64.51.33.26
- Transport à la demande : Tél : 01.60.02.32.32

URGENCES ET DEPANNAGES

GENDARMERIE

133 rue du 27 août 77163 MORTCERF
Tél : 17 / 01.64.04.30.24

POMPIERS

106 Rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESIGNY
Tél : 18 / 01.64.42.50.18

SOS MEDECINS uniquement sur RDV
Brie-Comte-Robert/Melun/Fontenaibleau
Tél : 0 820 077 505

ENEDIS

Tél : dépannage : 0 810.333.077

CENTRE ANTI-POISON

Tél : 01.40.05.48.48

CLINIQUE DE TOURNAN

2 rue Jules Lefebvre 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél : 08.25.16.42.42

HOPITAL DE COULOMMIERS

4 rue Gabriel Péri 77120 COULOMMIERS
Tél : 01.64.65.38.94

CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE LA VALLEE

2 cours de la Gondoire 77600 JOSSIGNY
Tél : 01.61.10.61.10

LABORATOIRE D'ANALYSES DE TOURNAN EN BRIE

rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél : 01.64.07.09.98

LABORATOIRE D'ANALYSES DE FONTENAY-TRESIGNY

24 rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESIGNY Tél :
01.64.42.61.00

CABINET INFIRMIERS SOINS A DOMICILE DE LA HOUSSAYE

Dominique FONTVIELLE/Ronan CONGAL
30 place du Maréchal Augereau
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Conseils médicaux pour les soirs et week-ends :
contacter le SAMU (15).

Pharmacie de garde pour les soirs et week-ends :
contacter la gendarmerie.



L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but la restauration des vitraux de l'église de Crèvecoeur et elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général.

Son siège social est fixé à la mairie au 7 rue de la forêt de Crécy, 77610 CRÈVECOEUR-EN-BRIE

Le bureau est constitué de :

Claude JULLIEN, président ; Carole CUYPERS, vice-présidente ;

Paul BILLON, trésorier ;

Jean JEHL, secrétaire ; Marie-Thérèse BILLON, secrétaire adjointe ;

Assesseurs : Isabel ABELLA, Jean-Luc BOUTIN, Marc CUYPERS, Bruno DELHUMEAU, Anne-Marie JEHL.

L'association a obtenu le rescrit fiscal ; les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % sur leurs dons conformément au code général des impôts.

La cotisation de membre adhérent est de 10 € par an et celle de membre bienfaiteur de 100 € minimum.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association :

Tél : 01 64 25 97 07, Port : 06 61 33 47 54 ; Courriel : crevecoeur.arevi@gmail.com

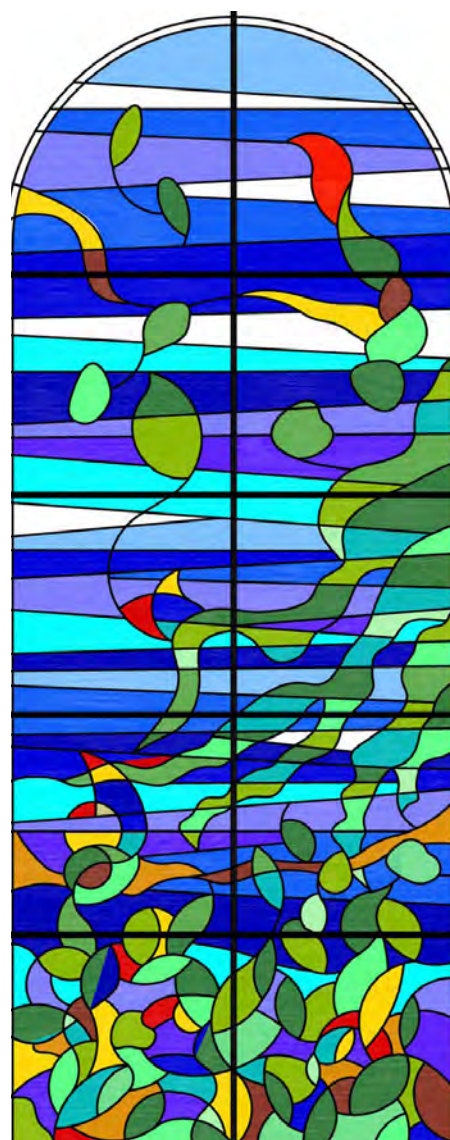
Grace à vos dons vous contribuez à notre projet :

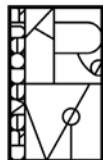
Ces dons nous ont permis l'achat des verres pour la fabrication du troisième vitrail.

Les beaux jours sont arrivés et nous avons commencé la réalisation du 3^e grand vitrail de l'église :
le vitrail bleu «L'EAU, LA VIE».

Nous espérons le poser pour le dimanche 22 septembre
«journée du Patrimoine»

Si vous voulez découvrir le travail des bénévoles ou même y participer, contactez-nous au 06 08 51 77 50 - Isabel
ou au 06 61 33 47 54 - Claude





CREVECOEUR – AReVi

Association pour la Restauration des Vitraux de l'église,

NOS FUTURES ANIMATIONS

Nous vous proposons à partir du 1^{er} juin notre 2^e concours photo dont le thème est Crèvecoeur-en-Bleu

Nous ouvrirons l'église le dimanche 22 septembre pour la Journée du Patrimoine. À cette occasion, vous pourrez voir le 3^e vitrail posé et l'exposition du concours photo

Nous avons en projet d'organiser une FOIRE AUX PLANTES et une EXPOSITION ARTISTIQUE avec repas partagé entre exposants début mai 2020



CREVECOEUR – AReVi

Association pour la Restauration des Vitraux de l'église

Laissez vous Surprendre par votre créativité

Participez au

CONCOURS PHOTO



CRÈVECOEUR-EN-Bleu

Les photos retenues seront exposées le **dimanche 22 Septembre 2019**

Date limite pour la remise des photos le **14 Septembre 2019**

Un prix adulte, un repas pour 2 personnes « chez Graciette »

Un prix enfant, une entrée au Parc des Félines

Vous trouverez

le règlement et le bulletin de participation sur le site de la Mairie

<http://www.crevecoeur-en-brie.fr/>

Pour plus de renseignements: crevecoeurarevi@gmail.com Tel: 06 82 23 12 81

Enfants et Voyages

Nous vous rappelons que l'équipe actuelle de l'association se retire du bureau. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour que cette belle association perdure et que nos enfants en profitent. Pensez que les rendez-vous proposés par l'association ne sont pas des « passe-temps » pour nos enfants mais contribuent à faire vivre l'école et notre village !

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les membres du bureau :

Cécile Dessertenne : 06.12.26.33.53

Carine De Oliveira : 06.58.79.41.00

Sébastien Gateau : 06.50.40.03.84

Christophe Coubourou : 06.61.90.71.59

par mail : enfants.voyages@gmail.com

Enfants et Voyages

L'ACTIVITÉ DE NOËL : CUISINE ET BRICOLAGE !

Les enfants ont été ravis de confectionner des sablés de toutes les formes : parfumés à la vanille ou à la fleur d'oranger, il a été difficile de ne pas les goûter !

Nos apprentis lutins ont réalisé de jolis petits rennes en bois : bien habillés de leurs écharpes, Rudolphe et ses amis étaient prêts pour livrer les cadeaux.

Enfin, les enfants sont entrés dans un univers magique et féérique grâce aux magnifiques histoires contées. Bien installés, les enfants (comme les adultes) se sont laissé transporter par la magie de Noël.



MARCHÉ DE NOËL : GOURMANDISES À DÉGUSTER

De nombreuses gourmandises toutes faites maison ont été proposées à la vente (confitures, pains d'épices, meringues, sablés...). Merci aux bénévoles qui ont bien voulu les confectionner et aux gourmands qui ont bien voulu les acheter.



LE LOTO : UN SUCCÈS

Une nouvelle fois la salle des fêtes était comble !

Une ambiance conviviale était au rendez-vous.

Avant de lancer les jeux, les traditionnelles tartiflettes et spaghettis bolognaises (faites maison) ont régalé les participants.

Les adultes comme les enfants sont repartis avec petits ou gros cadeaux.

L'ACTIVITÉ PÂQUES : LE PRINTEMPS ARRIVE...

Des petits poussins dans leurs nids douillets ont fait leur apparition. Des oiseaux de toutes les couleurs ont tenté de s'envoler mais heureusement ceux-ci étaient en papier !!!)

La bonne odeur du chocolat fondu a réveillé les papilles des petits et grands, mais là encore pas le droit d'y toucher ! Ils ont ensuite été remis à l'École et vendus pour le compte de la coopérative scolaire.





L'ACTIVITÉ CARNAVAL : UN DÉFILÉ SOUS LE SOLEIL !

Les enfants sont arrivés, parés de leurs plus beaux costumes et sont repartis avec de jolis maquillages et des masques dignes d'un carnaval de Rio.



Nous avons tous profité de cette belle après-midi pour s'amuser sous le soleil et défilé dans les rues de Crèvecœur sans être mouillé ou transi par le froid. Il semblerait que se soit exceptionnel ! De retour à la salle des fêtes, une ambiance festive était de mise : crêpes au chocolat, à la confiture ou tout simplement au sucre, les gourmands et gourmandes étaient bien là, il n'en est pas resté une miette.



LE 1^{ER} MAI : FAITES UN VŒU

Plusieurs bénévoles de l'association ont livré mercredi 1er mai muguet et viennoiseries.

Pour ceux qui trouvaient, cette année, le pain au chocolat un peu petit nous en sommes désolés, «notre» boulangerie était fermée et nous avons du faire appel à une autre.



FÊTE DU VILLAGE : LE TRADITIONNEL BUFFET

Comme chaque année, l'association enfants et voyages propose un buffet le samedi 22 juin midi. Nous faisons appel à tous ceux qui voudraient bien confectionner des plats, n'hésitez pas à vous manifester ! Si vous souhaitez participer au repas n'oubliez pas de vous inscrire à l'aide des bulletins qui vous seront remis dans vos boîtes aux lettres.

Une tombola est également organisée. Pour cela, nous passerons frapper à vos portes pour vendre des tickets. Le tirage au sort aura lieu en fin d'après-midi le samedi.

EN DIRECT DES ASSOCIATIONS



Nous avons commencé l'année sportive avec la participation de Carlos Rufo, Paulhino Correa et Thierry Ancellin au championnat d'Europe à Lisbonne. Malheureusement, aucune médaille ni aucun titre n'a pu être ramené sur cette compétition.



Au mois de Mars, notre soirée Poker a remporté encore une fois un franc succès avec des joueurs toujours aussi motivés.



Nous avons organisé au mois d'avril un dîner-concert qui a ravi tous les participants avec le groupe Apple Back.

De nombreuses personnes nous ont réclamé un nouveau concert avec ce groupe qui a su mettre une ambiance de folie avec des titres des Beatles, des Rolling Stones, The Doors, etc...



Pour revenir à la rubrique sportive, le mois de Mai a été très chargé avec une médaille d'or et d'argent pour deux de nos combattants «Brési-cordien» Felipe et Paulhino à l'Open de Paris.

Ainsi que les grands Maîtres suisses Robinho et Sisi tous deux ceintures noires venus également donner un entraînement spécifique pour les compétiteurs.



Nous avons eu la chance de recevoir un maître du Jiu Jitsu Brésilien ceinture noire Lucas Dantas venu des Etat-Unis pour nous transmettre ses connaissances lors de plusieurs entraînements pour les enfants et adultes.





Et enfin, nous avons organisé notre compétition annuelle, l'Open Jérémy Pannaud IV. Cette compétition a été riche en émotions avec des combats à la hauteur de nos petits et grands combattants.



Le mois de Juin sera encore une fois un mois de compétition avec les Championnats de France Adultes et Enfants.

Le spectacle de fin d'année regroupant la danse enfant, la zumba kid's et la zumba adultes ce déroulera le 16/06/19.

Pou finir, nous organiserons une démonstration de Jiu Jitsu Brésilien, de Zumba et de Danse lors de la Fête du village le 22/06/19.

***Pour tout renseignement,
contactez Carlos au 06 50 64 87 34.***



LES GODILLOTS CRÉPICORDIENS

L'association «Les Godillots Crépïcordiens»

a été créée le 14 mai 2016.

Son siège social est au 21 rue des Amourettes.

Son but : la pratique de la randonnée pédestre et autres formes de randonnées.

Son bureau est composé de : Anne-Marie JEHL, Présidente ; Vice-Président Paul BILLON ; Richard SAATDJIAN, Trésorier ; Jean JEHL, Secrétaire.

Assesseurs : Josiane ALGISI, Simone PATRICE,.

L'association propose une randonnée par mois, chaque 4^e dimanche toute la journée.

Pour toutes informations, contactez Anne-Marie JEHL au 01 64 07 44 47 ou 06 33 76 30 34.



SOIRÉE THÉÂTRE EN DÉCEMBRE 2018



La salle des Fêtes de Crèvecœur a fait salle comble pour cette représentation .

La troupe de La Houssaye, dans laquelle joue notre Godillot bien connu Paul, a fait un tabac.

Portes qui claquent, quiproquos, tout y était.

Félicitations à toute la troupe.

Rendez-vous est déjà pris pour une nouvelle représentation et une nouvelle pièce le 14 décembre 2019.

SOUVENIRS DE NOS RANDONNÉES

En Janvier, promenade sur les hauteurs de Crécy la Chapelle

Ce dimanche 27 janvier était une journée à ne pas mettre le nez dehors. Pourtant, 22 Godillots se sont lancés sur les chemins pour une randonnée de 16 km sur les hauteurs de Crécy la Chapelle, bravant la pluie, le vent et les chemins boueux, un pas en avant et 2 en arrière ! Le vin chaud servi à Vaucourtois par Jean a revigoré les troupes qui ont été récompensées de leurs efforts par un délicieux couscous servi au restaurant «Le vieux Lavoisier» à Bouleurs.





En Février : Randonnée parisienne

Soleil radieux et température clémente pour cette randonnée parisienne de 15 km.

Le matin nous avons sillonné le magnifique quartier du Marais en passant par la Place des Vosges et l'Hôtel de Sully (entre autres), puis l'île St Louis et l'île de la Cité. Après avoir traversé la Seine, le petit groupe a traversé St Germain des Prés, la rue Mouffetard, puis contemplé le Panthéon et le Jardin du Luxembourg.

Puis retour au point de départ (Hôtel de Ville) par les quais.



En Mars, 3 églises du sud provinois : Lizines, Savins et St Loup de Naud

Ce fut une randonnée sportive, 18 km avec quelques petites grimpettes, et culturelle avec 3 églises remarquables, dont celle de St Loup de Naud, un des plus beaux édifices romans de France, que nous avons pu visiter, puisqu'elle est ouverte tous les jours de 10 h à 17 h (avis aux amateurs). Le lavoir de Savins est aussi remarquable.



En Avril

La rando d'avril a eu lieu le 1er mai avec la Ronde des lavoirs organisée chaque année par la commune de Courpalay.

Plusieurs circuits au programme, nous avons choisi celui de 17 km passant par les lavoirs de Courpalay, Bernay, Segrès, Courtomer, décorés pour l'occasion.

Très belle journée de par les paysages traversés et l'organisation irréprochable de la commune de Courpalay et des associations locales.

EN DIRECT DES ASSOCIATIONS



En Mai

«Les Godillots» ont participé à la randonnée nocturne organisée par «Les Amis des Sentiers» de Rozay-en-Brie.

Départ de la ferme avicole des Parrichets à Mouroux. Après un repas et une omelette de 360 oeufs, les 60 participants sont partis avec leur lampe frontale pour une marche de 8 km.



En Mai

La randonnée tombant le jour des élections européennes et de la fête des Mères, les Godillots se sont retrouvés pour une matinée de marche et 15 km dans la très belle forêt de Malvoisine.

En Juin

Les Godillots se rendront dans l'Yonne pour 3 jours de randonnée dans les méandres de l'Yonne.

Au programme un parcours de 14 km autour de Chatel Censoir en passant par les rochers du Saussoye, un circuit de 20 km faisant découvrir des petits villages et le rocher de Basseville, et une petite randonnée à Druyes les belles fontaines, un des 4 villages classés de l'Yonne, avec la visite guidée du château.



Toujours en juin, participation à la randonnée gourmande organisée par le Val Briard sur les communes du Plessis-Feu-Aussoux, Voinsles et Vaudoy pour participer contactez «Le Val Briard»

Si vous souhaitez vous joindre aux Godillots Crépicordiens, contactez Anne-Marie JEHL, tél 06 33 76 30 34. Vous serez les bienvenus.
Une journée de randonnée = une semaine de santé

Trouvez l'erreur !

Dans la nuit de dimanche à lundi des individus peu scrupuleux et d'une mentalité que nous ne pouvons pas qualifier, ont volé le bel olivier que nous avons planté pour agrémenter le rond-point de la Brèche-Beaulieu.

Honte à vous, Messieurs les voleurs, que cet olivier ne vous porte pas bonheur !

Ce n'est pas une erreur, c'est un vol !

